

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 26 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 février 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mme Béatrice BADETS - M. Bertrand GAUFRYAU - Mmes Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - M. Dr Philippe DUCHESNE - M. Bruno CASSEN - M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : MARCHÉ LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉHICULES : LOT N° 2 : AVENANT N° 2

La Ville de Dax a conclu, le 6 août 2012, un marché public (n° 2012-17 Lot n° 2) de location longue durée (LLD) de quatre véhicules utilitaires avec le groupement DIAC LOCATION (mandataire, 93168 NOISY-LE-SEC) - Renault Automobiles. L'un de ces véhicules, de type Renault Kangoo Express, est destiné aux besoins de la Régie Municipale des Eaux et de l'Assainissement.

Après plusieurs mois d'utilisation de ce véhicule, il s'avère que le kilométrage réel est supérieur au kilométrage initialement souscrit. Un avenant doit donc être conclu afin de porter à 60 000 le nouveau kilométrage. Ce paramètre étant un des éléments permettant de fixer le montant du loyer mensuel, celui-ci serait ainsi augmenté de 14,45 € HT.

Le marché initial ayant été passé après une procédure d'appel d'offres, la passation de cet avenant doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal malgré la faible incidence financière, de l'ordre de 863,63 € HT, pour la durée totale du marché.

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, modifiée, la commission d'appel d'offres a émis, le 26 février 2015, un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BRUNO JANOT, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché n° 2012-17 Lot n° 2 ainsi que tout acte ou document afférent.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150226-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 02 Mars 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».